

Informations Municipales pour le Conseil communal du 29 juin 2023

PaCom

La zone réservée modifiée par l'amendement de la commission d'urbanisme est actuellement à l'enquête complémentaire jusqu'au 24 juin prochain. Nous verrons s'il y a des oppositions et les traiterons le cas échéant avant d'entamer la suite de la procédure d'adoption de cette zone réservée.

En parallèle, nous avons reçu du bureau Plarel il y a un petit mois un projet de plan d'affectation communal et de règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions. Il s'agit maintenant pour la Municipalité de prendre connaissance des changements législatifs intervenus depuis 1978 qui doivent être intégrés et de prendre position au sujet des propositions faites par le bureau Plarel afin que le résultat de ces travaux devienne un outil de travail pérenne et adapté à la situation de notre village.

Le travail est colossal et nous avons décidé de transmettre ces documents également à la commission d'urbanisme afin d'avoir leur avis consultatif avant de présenter ce projet pour examen préalable au canton.

Finances et placement de nos liquidités

Après une longue période de taux négatifs ou de rendements négligeables, nous avons saisi l'opportunité de l'augmentation des taux pour procéder à deux opérations après un comparatif effectué auprès de plusieurs instituts financiers :

- Nous avons anticipé une future augmentation des taux des emprunts en bloquant dès à présent sur une durée de 5 ans un prêt (ATF) de frs. 2'000'000.- qui arrive à échéance en février 2024. Le prêt porte en fait sur frs. 2.4 mio, mais nous en rembourserons une partie à l'échéance pour diminuer notre endettement.
- Nous avons également placé à terme frs. 1.5 mio de nos liquidités en deux tranches, soit frs. 1 mio sur une année à 1.45% et frs. 500'000.- jusqu'en février 2024 à 1.3%, ce qui va générer un rendement d'un peu moins de frs. 20'000.-.

D'autres tranches d'un montant total d'environ frs. 800'000.- devraient suivre prochainement sur des durées un peu plus courtes pour pouvoir être réactifs par rapport aux investissements qui nous attendent.

Réduction de la taxe déchets

Vu le montant de frs. 27'000.- porté à la réserve après deux ans d'adhésion à la déchetterie intercommunale de Cugy, la Municipalité a décidé de réduire la taxe déchets de frs. 100.- à frs. 90.- par habitant et d'exempter les jeunes jusqu'à leurs 20 ans révolus contre 18 actuellement.

Sandra Hulaas/19.06.2023

EAU POTABLE

La rupture de notre conduite d'adduction du 7 mars vient à peine d'être réparée. Pour la perte d'eau, aucune facture n'a encore été payée, même pas celle de l'eau perdue depuis le mois de novembre 2022. Personne n'assume la responsabilité et des procédures sont en cours. Depuis le 13 juin, l'eau arrive à nouveau à l'entrée du réservoir de l'Orme mais elle est soumise à des contrôles de qualité avant d'être dirigée dans le réservoir.

REGIONALISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Nous avons signé la convention, le Conseil communal de Lausanne doit donner son aval. La mise en service est prévue en juillet 2024. Nous espérons pouvoir vous présenter un préavis cet automne.

COLLECTEURS ET MISE EN SEPARATIF DES EAUX CLAIRES ET EAUX USEES.

La salle Davel est enfin en conformité, avec les eaux usées dirigées sur le versant Mèbre et les eaux claires sur le versant Talent.

STEPS ET REGIONALISATION DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

Nos infrastructures et collecteurs sont analysés pour définir précisément les choix du tracé et le cahier des charges. Une opposition du propriétaire voisin de la future STEP sera traitée par la commune d'Echallens. Cette opposition se réfère à une expropriation avec un prix au m2 incluant un dédommagement pour perte de plantations considéré comme trop bas. Nous nous sommes basés sur un prix estimé par Prometerre.

BATIMENTS SCOLAIRES

Collège de la Marionnaz :

Nous avons effectué des travaux de réparation de la terrasse et de la salle des maîtres suite à une infiltration et au décrochement d'une partie du plafond suspendu.

Cet incident a généré un moment de panique et des réclamations des enseignantes et de la direction de l'EPS. Ce printemps, des pannes d'électricité liées à des courts-circuits dans le câblage des plafonniers ont précipité la nécessité de rénover les installations électriques et de remplacer les néons par des leds. Nous avons donc pris la décision de ne pas attendre 2024 pour apporter des rénovations. Un préavis vous sera présenté ce soir qui inclut également le remplacement du mobilier de la salle des maîtres et de moquettes qui ne sont plus autorisées dans les salles de classe.

Collège de la Marionnette (Modulaires)

Rien à signaler sinon quelques souris.

Salle Davel

Le mois passé, le CODIR de l'ASICE a reçu une lettre de réclamation menaçante de l'EPS concernant la propreté et la sécurité de la salle de gymnastique. Une copie a été envoyée à la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) et au SEPS (Service de l'Education et du sport).

Vendredi 9 juin, notre syndique et moi-même avons reçu les responsables de ces services pour visiter la salle Davel. Etaient présents également la directrice de l'EPS et le nouveau directeur de l'ASICE. Les échanges se sont rapidement durcis suite aux exigences de sécurité pour la rentrée 2023. De façon transitoire, diminuer les risques de chutes dans la cage d'escalier avec une main-courante et éviter les blessures contre les piliers en collant des bandes de mousse n'ont pas suffi à les convaincre. Les enfants devraient pouvoir accéder à la salle de gymnastique par l'entrée principale, des vestiaires à leur taille devraient être installés dans le hall ou dans le local annexe, nous devrions monter des parois lisse jusqu'à minimum 180 cm y compris devant la scène contre laquelle les enfants pourraient se blesser, les ferrures du local de service et les poignées des portes d'entrée devraient être encastrées. De nouveaux paniers de basket mobiles devraient être disponibles puisque nous avons supprimé celui qui était devant la scène. Faute de quoi, les enfants devront être transportés à Bretigny ou à Cugy pour les leçons de gymnastique dès la rentrée 2023. Le CODIR de l'ASICE n'a pas apprécié d'être obligé de financer plus de transports. Affaire à suivre.

Concernant l'agrandissement du collège de la Combe, la Municipalité de Cugy, qui est propriétaire la parcelle, a proposé au CODIR de l'ASICE de reprendre l'avant-projet avec un partenariat public-privé. Les 3 Municipalités ont donné leur accord de principe car cet agrandissement devrait être géré de la même manière que la construction de la Combe. Cette proposition sera soumise au Conseil communal de Cugy cet été.

Gedrel SA

Cette firme située à Lausanne s'occupe de la collecte, du transport, du tri, de la valorisation, du recyclage et de l'incinération des déchets de 12 communes actionnaires de la région lausannoise dont Le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Morrens, Etagnières et Froideville. A celles-ci s'ajoutent 14 autres communes simplement partenaires.

Pour votre information, le périmètre Gedrel a collecté un total de presque 29'000 tonnes en 2022 qui représente une moyenne de 126 kg de déchets par habitant. Il s'agit d'un recul de 2% par rapport à l'année précédente. Des contrôles de taux de fraude, calculés en tonnage, ont été opérés. Ils ont amené un résultat réjouissant en-dessous de 3%. Cette conclusion démontre que les citoyens respectent les règlements communaux en la matière.

L'assemblée générale a eu lieu le 1^{er} juin à Paudex. Les comptes ont été approuvés et il en résulte un bénéfice avant ristourne de presque Fr. 800'000.-. Le conseil d'administration a décidé de procéder à une ristourne exceptionnelle aux communes de Fr. 2.- / habitant, ce qui représente un total de Fr. 412'000.-.

Suite à la fin de sponsoring du LHC et du LS par Gedrel SA, sa direction a décidé d'attribuer à chacune de ses communes actionnaires une somme de Fr. 4'000.- pour l'achat de vaisselle réutilisable durant cette année. Par ce geste, la société Gedrel veut démontrer sa contribution pour pallier au réchauffement climatique.

Pour cette raison, votre municipalité a pris contact avec la firme Ecomanif à Yverdon-les-Bains. Celle-ci est spécialisée dans ce genre de vaisselle et propose également de la faire laver chez eux après chaque usage.

Dès lors nous avons commandé 3'000 grands gobelets ainsi que 900 petits, tous affublés du logo de la commune et qui correspondent parfaitement à l'offre proposée par Gedrel SA. Ils seront prêts d'ici quelques semaines et mis à disposition des sociétés locales lors d'événements comme le carnaval ou le 1^{er} août. Il est certain que cette mesure apportera une diminution sensible des verres en plastique jetés dans les poubelles lors de telles manifestations.

SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

L'assemblée ordinaire de l'Association intercommunale du SDIS s'est déroulée à Bottens le 26 avril relatif à l'adoption des comptes et la gestion 2022.

La Commission de gestion et des finances a recommandé à ce Conseil d'accepter les comptes et la gestion. La votation des membres les a effectivement validés.

Les comptes 2022 sont en léger déficit avec un excédent de charges de Fr. 9'154.59, soit une augmentation d'un peu plus de 3%. Cela est dû au 2/3 par une diminution des revenus.

Cet excédent sera refacturé proportionnellement aux communes lors des prochains acomptes 2023. Avec un peu plus de 1'170 habitants, Morrens devra s'acquitter de Fr. 1'172.-.

Lucien Laperrière/ 19.06.2023